MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**FICHE D'ATTRIBUTION_ MARCHÉ PUBLIC D'URGENCE**

Le présent marché est soumis aux dispositions des 17 à 22 de la LOI n° 2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte

---

## 1. Identification de l'acheteur

**Nom :**
ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Direction d'Infrastructure de la Défense de Saint Denis (DID SDS)

**Adresse du profil d'acheteur :**
MINARM / SGA / SID / DID SDS - Direction d'infrastructure de la défense de Saint-Denis - DID Saint Denis

## 2. Identification du marché

**Intitulé du marché :** MAYOTTE (976) – CABARIBERE - Installations temporaires – phase d'urgence - T02/05 - Marché de travaux électriques, de courants faibles et de climatisation

**Description des prestations :** L'opération concerne l'exécution à prix global et forfaitaire des travaux d'installations électriques, de courants forts (CFo), de courants faibles (CFa) et de climatisation des modulaires des projets dénommés T02 et T05 sur le quartier Cabaribére, Mayotte (976).
Le marché comprend notamment :

- Pour le projet T02 :
  - ✓ les travaux d'installations électriques depuis le TGBT du bâtiment 027 jusqu'à l'armoire principale existante du local technique y compris la vérification et le remplacement de la protection en amont ;
  - ✓ les travaux d'installations CFa dans le local « DIRISI » ;
  - ✓ la prise extérieure de recharge du véhicule de secours aux victimes ;
  - ✓ le raccordement à la terre des modulaires.

- Pour le projet T05 :
  - ✓ les travaux d'installations électriques depuis le TGBT du bât 027 jusqu'aux coffrets terminaux des modulaires ;
  - ✓ les travaux d'alimentation électrique de la station de relevage des EU constituée de 2 pompes ;
  - ✓ les travaux d'éclairages extérieurs ;
  - ✓ les travaux de climatisation ;
  - ✓ tous les travaux nécessaires au fonctionnement de ses équipements, matériels, et appareillages installés au titre du présent marché ;
  - ✓ la fourniture et la pose des installations incendie (DAAF, type 4, téléphone) ;
  - ✓ le raccordement à la terre des modulaires.

**Catégorie :**

☐ Travaux
~~☐ Fournitures~~
~~☐ Services~~

**Procédure de passation :**

☐ Article 17 - I : Sans publicité, avec mise en concurrence
~~☐ Article 17 - II : Sans publicité, sans mise en concurrence~~

**Motif de recours à la procédure dérogatoire :**

La présente consultation est réalisée en procédure négociée sans publicité mais avec mise en concurrence selon l'article 17 de la loi n° 2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte en raison de la destruction par le cyclone CHIDO de plusieurs bâtiments du ministère des Armées et des Anciens combattants et la construction de bâtiments en modulaire.

**Nombre d'offres reçues** : 1

**3. Attributaire**

**Nom de l'attributaire** :
ACTENIUM MAYOTTE

**SIRET** :
310 863 766 00096

**Adresse ou siège** :
559, Chemin MVIKI
ZI IRONI BE
976 60 DEMBENI

**Forme du titulaire :**

☐ Titulaire unique
☐ ~~Groupement d'opérateur économique~~

**4. Données financières et techniques**

**Montant attribué :**
408 057,29 € HT / TTC

**Nombre d'offres reçues :**
1

**Date de notification / signature :**
29/10/2025

**Durée ou délai d'exécution :**

4 mois, hors congés du bâtiment.

**5.Informations relatives à la publication**

| | |
|---|---|
| Date d'envoi du présent avis à la publication à la préfecture de Mayotte : | Le ..... |
| Date d'envoi du présent avis à la publication à l'établissement public de reconstruction de Mayotte : | Le 13/02/2026 |